Municipalité de Scott

Toujours en mouvement depuis 1895!

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général de la Municipalité de Scott, **QUE :**

Lors d'une séance tenue le 11 septembre 2023, le conseil municipal déposé le second projet de règlement no 474-2023 relatif aux usages conditionnels

Le projet de règlement no 474-2023 a pour objet soit d'habiliter le conseil de la Municipalité à permettre à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 2 octobre 2023, à 19h30, à la salle du conseil de la Municipalité de Scott où le règlement 474-2023 sera adopté.

Donné à Scott, ce 14 septembre 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 septembre 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier